

Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^{ÈME} CYCLE

**École nationale supérieure des Beaux-Arts
de Paris**

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024

VAGUE D

Rapport publié le 30/06/2025



Au nom du comité d'experts :

Jean-Pierre Greff, président

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris. Cette évaluation s'inscrit dans le cadre des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle consiste en une analyse et une appréciation du projet élaboré par l'établissement pour l'accréditation de ses formations au cours du prochain contrat quinquennal 2025-2029. Il analyse la capacité de l'établissement à élaborer et à mettre en œuvre son offre de formation dans le cadre de la prochaine accréditation. Il formule à cet effet un avis en vue de l'accréditation pour chaque formation proposée par l'établissement.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle fait suite aux rapports d'évaluation du bilan de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle. Sans reprendre les éléments déjà analysés dans ces derniers, il est centré sur les nouveautés et les évolutions prévues par l'établissement, ainsi que sur les réponses apportées par l'établissement aux recommandations formulées par le comité d'experts dans les rapports d'évaluation du bilan des formations.

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et 2^e cycle de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris, a eu lieu au printemps 2024.

Le comité d'experts était présidé par Monsieur Jean-Pierre Greff, président de la Fondation Plaza (Genève), directeur de la HEAD – Genève (2006-2022).

Mme Christine Ritzenthaler, directrice adjointe à la Haute école des arts du Rhin (HEAR), directrice des études en arts plastiques à la HEAR, a également participé à cette évaluation.

M. Éric Guerassimoff, conseiller scientifique, et M. Maxime Vasnier, chargé de projet, représentaient le Hcéres.

Présentation

Le projet de l'offre de formation des Beaux-Arts de Paris (Ensba) porte sur une demande de renouvellement de l'accréditation, pour le nouveau contrat quinquennal 2025-2029, de ses deux diplômes. L'établissement dispense une formation d'artiste organisée en cinq années (un diplôme du 1^{er} cycle conférant le grade de licence et un diplôme national supérieur d'arts plastiques [DNSAP] conférant le grade de master). L'école propose un modèle pédagogique singulier en France, organisé autour d'une trentaine d'ateliers de pratique artistique, complétée par une quinzaine d'ateliers ou « bases » techniques. Par ailleurs, l'Ensba, comme l'École nationale supérieure des arts décoratifs (EnsAD), la Fémis, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), le Conservatoire national d'art dramatique-Paris Sciences Lettres (PSL) et l'École nationale supérieure – ENS-PSL, sont membres fondateurs du programme SACRe de recherche par et pour la pratique artistique, qui est intégré dans le programme gradué Arts de PSL, ouvert à tous les étudiants de ces six écoles, dont les Beaux-Arts de Paris. L'offre de formation soumise à l'accréditation ne comporte aucun changement majeur par rapport à la formation évaluée en bilan.

Analyse globale

Le bilan d'évaluation de l'offre de formation de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris (Ensba) pour la période 2018-2022, établi à partir des documents fournis par l'école et complétés par une visite sur site les 11 et 12 octobre 2023, a mis en exergue des vigilances, déjà portées par le rapport d'évaluation précédent du Hcéres (2018-2019) pour le DNSAP uniquement. Il s'est agi, en 2023, de la première évaluation institutionnelle de l'Ensba, et de la première évaluation de son grade de licence.

Le comité avait notamment relevé, au-delà des difficultés engendrées par une crise immobilière majeure, des points de faiblesse liés à la recherche, quasi inexistante durant la période d'évaluation, au sein des Beaux-Arts de Paris, alors que l'école pourrait jouer un rôle moteur au sein du réseau de partenaires de l'université PSL, voire des écoles d'art en France, sur les fondements d'une recherche en art et en création. Hormis sa participation, au demeurant en régression, au programme SACRe porté par PSL, l'école n'a pas encore formulé l'ébauche d'une politique et d'une stratégie de recherche en art. En outre, le modèle pédagogique de l'école, reposant sur les ateliers, se trouve encore trop en décalage avec les évolutions contemporaines en éludant l'articulation des deux cycles d'études qui ne sont pas suffisamment définis en termes d'objectifs et de contenus propres, et de modalités d'enseignement différenciés.

Le projet d'offre de formation de l'Ensba pour la période 2025-2029 se présente comme un projet de déclarations et d'annonces peu probantes. Il n'enregistre aucun changement majeur par rapport à la formation évaluée en bilan, annonce quelques réformes et innovations à venir, qui répondent partiellement aux recommandations du Hcéres : l'amélioration des processus de choix et de sélection pour l'entrée en atelier, une différenciation plus claire des études entre premier et deuxième cycles ; et, enfin, l'amorce d'une réflexion sur la recherche en art et le renforcement de l'adossement à la recherche du DNSAP et du diplôme de 1^{er} cycle conférant le grade de licence, principalement par la mise en place d'un conseil de la recherche, première institution de ce type à l'Ensba. La plupart des mesures envisagées dans le projet d'offre de formation de l'Ensba, analysées dans ce rapport, restent néanmoins peu développées et précisées à ce stade.

La nécessité de réformer les modalités pédagogiques de l'atelier — et en particulier le recrutement en atelier effectué en tout début de cursus — soulignée par le comité est prise en compte, sans que des mesures concrètes et précises soient encore proposées pour la mener à bien au cours du prochain contrat. Les Beaux-Arts de Paris mettent en œuvre un modèle pédagogique spécifique qui s'articule autour du fonctionnement en atelier, dès la première année, en accordant une place prépondérante à l'autonomie des étudiants d'une part, et à la formation entre étudiants, toutes années confondues, d'autre part.

L'Ensba annonce, pour son projet d'offre de formation, que les modalités de recrutement en atelier dès la première année et les possibilités de changement d'atelier en cours de cursus, ainsi que les interactions avec l'enseignement technique et l'enseignement théorique seront formalisées, sans toutefois qu'aucun dispositif ou schéma, même provisoire, ne soit proposé. L'organisation pédagogique doit également inclure la valorisation de l'engagement étudiant dans le cadre d'une approche par compétences.

Les interactions croissantes et instituées entre pratiques d'atelier et enseignements théoriques et techniques doivent contribuer au développement de projets pédagogiques transversaux, ainsi qu'à la valorisation des projets liés aux collections de l'école, tout en rééquilibrant l'acquisition des compétences théoriques et pratiques. Pour bien rendre lisibles les attendus pédagogiques pour les étudiants, l'Ensba souhaite formuler plus explicitement les modalités d'évaluation des acquis et des compétences spécifiques visés en 1^{er} et en 2^e cycle. L'école s'emploiera ainsi à rendre plus claires les différences entre les cycles (contenus, objectifs et dispositifs pédagogiques, modes d'évaluation).

Les pratiques pédagogiques sont utilement renforcées dans le projet d'offre de formation de l'Ensba par l'augmentation des dispositifs de collaboration entre les ateliers et les enseignements théoriques techniques, dans un contexte néanmoins très contraignant.

Les Beaux-Arts de Paris proposent une grande variété de pratiques pédagogiques qui doivent être maintenues dans leur diversité dans un contexte prévisible de travaux, qui va fortement impacter le site de Saint-Germain-des-Prés pendant la période 2023-2027. La diversification passera donc aussi pendant cette période par le redéploiement de pratiques qui devront se réinventer sur un mode ponctuel.

Cette politique globale doit aussi permettre de mieux positionner les filières professionnelles et ouvrir de manière concrète la réflexion et la mise en œuvre de la formation continue et de l'alternance. Les Beaux-Arts de Paris envisagent une offre de formation destinée aux publics de formation continue et en alternance comme une ressource accessible tout au long de la vie d'artiste. À cet égard, une relecture de la maquette pédagogique permettra à la fois d'identifier des enseignements déjà existants et de composer des modules spécifiques d'enseignements (intégrant les problématiques d'espaces très contraints et de ressources humaines). L'école souhaite mener une réflexion sur l'intégration d'élèves en alternance au sein des ateliers, la mutualisation d'intervenants dans le cadre de modules de formation, la mise en place de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le comité rappelle que la mise en place de dispositifs d'alternance impliquera par ailleurs une réflexion sur les modalités de transmission adaptées à des publics divers.

Le positionnement à l'international est réaffirmé. Il doit mieux faire valoir les spécificités pédagogiques de l'école. L'Ensba souhaite mieux se positionner dans le paysage international des écoles d'art, en faisant valoir ses spécificités sur un mode comparatif. L'accueil d'étudiants internationaux en formation initiale sera mieux accompagné et structuré pour contribuer à l'augmentation des échanges entrants et sortants. Ce renforcement de l'accueil des étudiants étrangers ne peut qu'être encouragé. Il devrait aussi inciter l'Ensba à étendre l'enseignement des langues étrangères et, plus encore, en langue étrangère, au sein des deux cycles. Par ailleurs, l'école souhaite donner une dimension internationale aux projets de recherche qu'elle entend développer, en se saisissant des possibilités de partenariats internationaux.

Cette ambition internationale s'appuie encore sur un meilleur accompagnement des étudiants entrants et sortants annoncé, pour optimiser leur mobilité internationale, ainsi que sur l'élaboration d'un double diplôme international de niveau master. L'accueil des étudiants internationaux sera renforcé, avec l'idée de se servir de cette présence pour stimuler la mobilité sortante. Le développement de voyages d'études, d'accueil, de professeurs et d'artistes invités, ainsi que le redéploiement de partenariats contribuera à renforcer les dispositifs existants. Une résidence internationale est prévue (Art Explora). Enfin, une réflexion sur la mise en place d'un double diplôme de 2^e cycle avec une école partenaire à l'international est annoncée, qui serait propice, non seulement à la mobilité des étudiants et des enseignants, mais également à l'échange d'expériences pédagogiques et de structuration des formations.

L'indispensable formalisation de la stratégie de la recherche et sa déclinaison au sein de l'ensemble des cursus est annoncée, autour de la création d'un conseil de la recherche. L'école prévoit l'installation d'un conseil de la recherche pour piloter les activités de recherche et leur valorisation. Il devrait notamment aider à formaliser de manière collégiale une position affirmée des Beaux-Arts de Paris sur les enjeux de la recherche-création, et faire valoir ainsi ses spécificités et son point de vue. L'adossement des enseignements à la recherche ainsi structurée débuterait dès le premier cycle, par la mise en place de modules d'initiation à la recherche, ce qui doit être encouragé. Il prendra une forme plus diversifiée dans le cadre des enseignements de niveau master, sans encore intégrer des dispositifs tirant parti des relations avec le programme SACRe (comme l'accueil d'étudiants de l'Ensba dans des laboratoires ou des programmes de recherche portés par les autres institutions partenaires, même si la relation avec l'École nationale supérieure d'architecture Paris-Malaquais est évoquée à ce niveau).

Un écosystème riche et des filières intrinsèquement professionnalisantes qui pourraient encore mieux se rencontrer. L'école prévoit d'intégrer des modules de professionnalisation dès le premier cycle, en réponse aux incitations du comité, pour accompagner les temps pédagogiques construits en partenariat avec les différents opérateurs du champ culturel et artistique, mais aussi social, économique ou technique. La mise en place d'outils viendra renforcer la cohérence et la lisibilité de la professionnalisation tout au long du cursus de formation (réseau Alumni, journée pro, Via Futura, etc.).

Un renforcement de l'attractivité de l'école est mis en avant, en particulier pour atteindre des publics d'étudiants aujourd'hui socialement éloignés de l'enseignement artistique. Les efforts vont porter notamment sur le renforcement des initiatives déjà entreprises auprès des lycéens (journées portes ouvertes, participation aux salons de formation et d'orientation, ouverture des ateliers notamment). Le développement du programme Artiste intervenant en milieu scolaire (AIMS) et les actions liées à la classe préparatoire Via Ferrata viendront compléter les dispositifs existants, déjà très appréciés, et conforter le bon positionnement de l'Ensba vis-à-vis de ces publics socialement éloignés de l'enseignement artistique.

Une meilleure installation des dispositifs d'enquête de suivi des parcours des étudiants en cours de formation et post-formation tout au long de la formation, est toujours attendue. Le dispositif de tutorat interélèves mis en place pour les primo-entrants sera déployé et mis en place tout au long de la formation. Des aménagements du cursus notamment pour les étudiants salariés et en double cursus sont également envisagés pour favoriser davantage la réussite de ces publics. Le suivi des promotions et des taux de réussite des étudiants sera organisé grâce à des outils de suivi pilotés par la scolarité. L'analyse et l'objectivation pourront ensuite faire l'objet d'un travail de réflexion par le conseil pédagogique. Aucune de ces annonces n'est cependant concrètement explicitée, comme déjà indiqué supra.

Une évaluation de la qualité de l'insertion professionnelle sera opérée dans le cadre de l'observatoire des diplômés, qui reste à réactiver. Les Beaux-Arts de Paris souhaitent remettre en fonctionnement un Observatoire des diplômés qui soit pleinement opérationnel, et ceci dès le 1^{er} cycle. La mise en place d'outils de pilotage de l'Observatoire doit permettre de mieux faire valoir la singularité des trajectoires professionnelles et les cohérences entre ces trajectoires. Les résultats pourront servir d'indicateurs à l'évolution de l'offre de formation. Il y a lieu de penser, dès la remise en œuvre, l'articulation des missions de cet observatoire avec celle des conseils de perfectionnement envisagés (voir infra).

Le projet implique davantage toutes les parties prenantes pour favoriser un réel processus d'amélioration continue des formations, sans toutefois créer encore de conseil(s) de perfectionnement. Les Beaux-Arts de Paris se proposent de mieux accompagner les équipes dès leur prise de poste et tout au long de leur activité à l'école, notamment par le biais de formations, obligatoires ou non. Dans le même temps, l'école souhaite établir des outils de pilotage objectivé de la formation pour garantir son amélioration dans un cadre collectif impliquant les enseignants et les étudiants, notamment à l'aide d'un questionnaire d'évaluation des enseignements construit en concertation avec toutes les parties. Par ailleurs, les échanges entre le conseil pédagogique et le conseil de la recherche, en lien avec les autres services de l'École (direction des œuvres, direction des éditions, etc.), doivent nourrir le pilotage de la formation en lien avec la mise en place d'enseignants référents selon les disciplines. Le projet d'offre de formation de l'Ensba annonce le lancement d'une réflexion sur l'installation d'un conseil de perfectionnement, sans indiquer de modalités et de calendrier précis.

Conclusion

Point fort

- La création d'un Conseil de la recherche, vecteur d'un développement d'une politique de recherche spécifique et, partant, d'un adossement de l'enseignement à la recherche.

Points faibles

- Une progression pédagogique qui manque encore d'une lisibilité et d'une cohérence suffisantes, en particulier pour les étudiants ;
- Un adossement à la recherche du DNSAP encore trop faible ;
- Des outils de suivi du parcours des étudiants et des diplômés encore insuffisants pour permettre un pilotage efficace des formations ;
- Des outils de suivi de l'amélioration continue encore insuffisants.

Recommandations

- Rendre plus lisible et progressive l'organisation des études, notamment par la refonte de la première année (ou du premier semestre), conçue comme une année propédeutique.
- Renforcer l'adossement à la recherche du DNSAP en s'appuyant sur les partenariats de l'Ensba notamment au sein de PSL.

- Apprécier concrètement les effets sur les formations des travaux immobiliers importants qui interviendront durant le prochain contrat afin d'anticiper les mesures les mieux adaptées au maintien de l'offre de formation.
- Renforcer le pilotage et l'amélioration continue des formations, en mettant en place des outils de suivi des étudiants et des diplômés, en réactivant l'observatoire des diplômés et en introduisant rapidement un conseil de perfectionnement ou une instance en tenant lieu pour chacun des diplômes conférant le grade de licence ou de master.

Avis d'accréditation des formations

Formation du 1^{er} cycle

Intitulé de la formation	Niveau de cursus	Avis d'accréditation
Diplôme de 1 ^{er} cycle	Grade L	<p>Favorable avec recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none">- Consolider la progression pédagogique en envisageant l'année 1 comme une année d'orientation et de découverte des ateliers ;- Instaurer un conseil de perfectionnement ou une instance en tenant lieu.

Formation du 2^e cycle

Intitulé de la formation	Niveau de cursus	Avis d'accréditation
Diplôme national supérieur d'Arts plastiques (DNSAP)	Grade M	<p>Favorable avec recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none">- Consolider significativement l'adossement à la recherche en s'appuyant notamment sur PSL ;- Assurer le suivi des diplômés afin de disposer de données susceptibles d'aider à l'évolution de la formation ;- Instaurer rapidement un conseil de perfectionnement ou une instance en tenant lieu.

Observations de l'établissement



Lynne FRANJIÉ
Directrice
Département d'évaluation des formations
HCERES

Madame,

Paris, 16/09/2024

Le rapport provisoire d'évaluation dont nous avons pris connaissance fait état à juste titre de la spécificité pédagogique du modèle d'atelier de pratiques artistiques propre aux Beaux-Arts de Paris. Cette spécificité précieuse au regard de la nécessaire diversité des formes d'enseignements de l'art est non seulement historique mais confirmée dans sa contemporanéité. Cette contemporanéité du modèle se vérifie dans le nombre important d'artistes issus des Beaux-Arts de Paris représentés sur la scène française et internationale ainsi qu'au vu du rapport concernant l'insertion professionnelle de nos diplômé.es (cf. l'enquête auprès des diplômés 2020 menée par le DEPS). Ce modèle est perfectible concernant certaines de ses modalités (recrutement, passerelles, etc.) mais doit être préservé quant à son esprit et son fonctionnement : un atelier est dirigé par un artiste en activité qui assure la conduite d'un collectif composé d'étudiant.es de la 1ère à la 5ème année. L'inter-enseignement qui en résulte est constitutif de la pédagogie des Beaux-Arts de Paris. Les modalités d'évaluation et de formalisations des objectifs propres aux deux cycles de formations doivent être mieux formalisés dans le cadre de cette spécificité, étant entendu que par ailleurs les deux tiers des crédits ECTS obtenus à chaque semestre tout au long du cursus ne dépendent pas de la pratique en atelier mais d'enseignements (techniques, théoriques et langues) qui sont bien spécifiques par cycle.

Le rapport provisoire souligne une recherche « quasi-inexistante » sur la période évaluée. Cette appréciation ne prend pas en compte les réflexions préalables à la mise en place d'un Conseil de la recherche effectif depuis 2024 ainsi que les nombreuses applications concrètes de la recherche mises en œuvre à l'Ecole au-delà du périmètre de SACRe (Séminaire REG'Arts, recherches publiées par les Editions des Beaux-Arts et menées à l'occasion d'expositions ou de projets spécifiques, recherches sur les collections, etc.). S'il est en effet nécessaire de parvenir à une formalisation plus inclusive et partagée des enjeux de la recherche adossée à une stratégie et un positionnement clairement affirmé, cela ne doit pas se faire sans affirmer et identifier tout ce qui se fait déjà et qui demande à être rendu plus lisible et accessible.

Le projet de formation pour la période 2025-2029 a fait l'objet de concertations avec les instances de l'Ecole, en particulier le Conseil pédagogique, et se compose d'axes de travail qui seront mises en œuvre avec l'ensemble des parties prenantes, corps professoral et corps étudiant. Ce souci de collégialité dans la réflexion sur le projet pédagogique pour la période à venir suppose un temps d'échanges incompressible qui sont autant de gages de réussite quant à la mise en œuvre effective. La dimension déclarative à ce stade est donc nécessaire afin de ne pas outrepasser les parties prenantes avec lesquelles nous avons pu formuler les axes du projet de formation qui vont pouvoir être maintenant détaillés.

Le contrat d'objectifs et de performance de l'établissement pour la période 2025-2029 en cours de finalisation fait état des recommandations de l'HCERES afin de mettre en œuvre les objectifs suivants concernant la pédagogie : développer la recherche, renforcer la lisibilité et l'attractivité du modèle pédagogique des Beaux-Arts de Paris, améliorer la vie étudiante.

Alexia Fabre
Directrice



Helène ORAIN
Directrice Adjointe

Évaluation des universités et des écoles
Évaluation des unités de recherche
Évaluation des formations
Évaluation des organismes nationaux de recherche
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

